



NB : Au 19 janvier 2013, le BSR devient le permis AM !

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour. Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation.

Permis AM (ex BSR – Brevet de Sécurité Routière)

Envie de liberté ? Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur et un tri-quadrivycle légers à moteur en toute sécurité.

Objectifs de la formation

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation Se familiariser avec ce type de véhicule
- Elle vise également à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

Détails	Option Cyclomoteur	Option Cyclomoteur	Option Quadricycle léger
Ages	14 ans	14 ans	14 ans
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	inférieur ou égal à 45 km/h	inférieur ou égal à 45 km/h	inférieur ou égal à 45 km/h
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4 kW	50 cm ³ ou 4 kW	50 cm ³ ou 4 kW
Poids à vide	-	-	moins de 350 kgs
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	30 min	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Min. 1h *	Formation à la conduite hors circulation.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • les équipements et leurs rôles; • la connaissance des principaux organes du véhicule; • la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 min	Apports théoriques (code de la route).	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Min 3h *	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	et compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • démarrer et s'insérer; ralentir et s'arrêter; • stationner; rechercher les indices utiles; • franchir les intersections; changer de direction.
Séquence 5	Min 1h **	Sensibilisation aux risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

**Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).*

***La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.*

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.

Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

FORMATIONS A1, A2 ET A

PERMIS A1

- A partir de 16 ans
- Motocyclettes avec ou sans side-car :
 - cylindrée max: 125 cm³
 - puissance max: 11 kW
 - rapport Puissance/Poids : < à 0,1 kW/kg.
- Tricycles à moteur: puissance < à 15 kW.



PERMIS A

Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.

- Dès 20 ans pour Moto avec ou sans side-car
- Dès 21 ans pour les tricycles à moteur : puissance > 15 kW.

PERMIS A2

- Dès 18 ans
 - Motocyclettes avec ou sans side-car :
 - puissance < à 35 kW
 - rapport Puissance/Poids: < 0,2 kW/kg.
- La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.



LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement ou code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.

- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail. ... , l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS		
ETG Le code*	40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code Valable 5 ans ou 5 épreuves	
Épreuves plateaux	Épreuve à allure réduite	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	Interrogation Orale	Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto: statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues, ... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	Épreuve à allure plus élevée : freinage	Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Épreuve à allure plus	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

	élevée : évitement	
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation 	

**Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.*

FORMATION A2 VERS A : 7 HEURES

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé :

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

- puissance minimale de 50 kW
- cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

- rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique
- poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 775 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Enseignement :

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 hrs	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 hrs	Maniabilité hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 hrs	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

LA FORMATION DE 7 HEURES

FORMATION B VERS A1 : 7 HEURES

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé :

motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e

Enseignement :

- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité .
- Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 hrs	Module théorique	Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 hrs	Module hors circulation	Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 hrs	Module en circulation	Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.